



# Info Stat



Les statistiques de la MSA

Bobigny, le 1<sup>er</sup> décembre 2023

## Les remboursements de soins du régime agricole à fin octobre 2023

Les remboursements de **soins de ville** CVS-CJO du régime agricole en octobre 2023 sont au même niveau qu'en septembre. Sur dix mois, ils diminuent de **- 0,9 %**, rythme moins élevé que le mois dernier. En excluant les prestations spécifiquement associées à l'épidémie de Covid-19 (tests, vaccins, arrêts de travail, etc.), les remboursements sont, cette fois, en progression de **2,7 %**.

### Le régime agricole et ses assurés

Le **régime agricole** protège les salariés agricoles, les non-salariés agricoles et leurs ayants-droits dans les domaines de la santé, la famille, la retraite et les accidents du travail et maladies professionnelles. Au titre des **branches maladie** (y compris **maternité**) et **accidents du travail et maladies professionnelles**, il a remboursé **5,13 milliards d'euros** en 2022 pour les seuls soins de ville, soit **4,9 %** des remboursements tous régimes d'assurance maladie obligatoire confondus.

Les **non-salariés agricoles** représentent **37 %** de la population agricole protégée pour le risque maladie<sup>1</sup>. En moyenne plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD), ils sont globalement plus consommateurs de soins que les salariés agricoles. Ainsi, pour les soins de ville, leurs remboursements représentent **48 %** de ceux du régime agricole.

La baisse tendancielle de la **population non-salariée** protégée en maladie (- 3,2 % en moyenne sur la période 2014-2021) s'accélère légèrement, avec un **recul de 3,5 %** en 2022 après **- 3,1 %** en 2021. En hausse constante de 2014 à 2021 (+ 1,3 % en moyenne annuelle), la population des **salariés agricoles se stabilise** en 2022. Ces effets démographiques contraires expliquent en partie les rythmes d'évolution des dépenses, différents entre les deux régimes. Au global, la population protégée (salariée et non-salariée) diminue de **1,4 %** en 2022.

1- Il s'agit ici strictement de la population qui a droit à la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMA), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière. (voir encadré méthodologique en dernière page)

<b>MSA Caisse Centrale - Direction de la communication - Service Presse</b>		<b>@msa_actu</b>
Steven Boloko	07 61 55 99 46	<a href="mailto:boloko.steven@ccmsa.msa.fr">boloko.steven@ccmsa.msa.fr</a>
Elora Bayon	01.41.63.72.36	<a href="mailto:bayon.elora@ccmsa.msa.fr">bayon.elora@ccmsa.msa.fr</a>
19 rue de Paris CS50070 - 93013 Bobigny Cedex		
<b>Retrouvez-nous sur :</b> <a href="http://statistiques.msa.fr/">http://statistiques.msa.fr/</a> <a href="http://statistiques.msa.fr/geomsa/">http://statistiques.msa.fr/geomsa/</a> <a href="http://www.msa.fr">www.msa.fr</a>		



Le nombre d'affiliés au **régime agricole** ayant bénéficié d'**au moins un remboursement de soins de ville sur les dix premiers mois en 2023 est en baisse de 5,5 %** par rapport à la même période en 2022. Ce recul provient de deux effets : un effet base avec un premier trimestre 2022 particulièrement haut, du fait du nombre important de personnes qui se sont vaccinées ou qui ont fait un test de dépistage de la Covid-19, et une diminution tendancielle des effectifs des non-salariés agricoles. Le nombre de patients **diminue de 6,1 %** dans le régime des **non-salariés** et de **5,2 %** dans le régime des **salariés**.

## Baisse des soins de ville portée par le régime des non-salariés agricoles

La baisse des remboursements est surtout marquée pour le régime des non-salariés avec - 1,7 %. Pour le régime des salariés, le recul est faible avec - 0,3 %. Déduction faite des prestations spécifiquement associées à l'épidémie de Covid-19, les remboursements progressent de 4,9 % pour les salariés et de 0,3 % pour les non-salariés.

## Forte croissance des honoraires des spécialistes

Les remboursements d'honoraires de **généralistes** sont stables par rapport à septembre. Depuis le début de l'année, ils **diminuent de 3,3 %**. De leur côté, les remboursements d'honoraires de **spécialistes** accélèrent de nouveau après une pause de deux mois. La progression atteint **4,7 %**. Quant aux **soins dentaires**, les remboursements d'octobre sont en net recul en raison de la baisse du taux de remboursement de 70 % à 60 % qui est intervenue le 15 octobre. Cette baisse contribue au recul de 0,8 point du taux d'évolution des remboursements de soins dentaires qui reste en progression de **3,2 %** depuis le début de l'année.

## Des soins de masso-kinésithérapies proches des mois précédents, des soins infirmiers qui confirment leur reprise

S'agissant des remboursements de soins de **masso-kinésithérapie**, ils retrouvent le niveau des mois de juillet et août, après le soubresaut de septembre, pour augmenter de **2,7 %** fin octobre. Les soins **infirmiers** poursuivent la reprise commencée en septembre. La baisse observée depuis le début de l'année ralentit à - **4,2 %**. Hors actes Covid, la baisse est plus modérée (- 1,9 %).

## Des remboursements de biologie qui restent sur un plateau

Les remboursements des **analyses médicales** en laboratoire se situent toujours sur le palier tenu depuis avril. Leur évolution sur dix mois de - **27,5 %** n'est toujours pas significative, biaisée par l'effet base du début de l'année 2022. En effet, hors tests Covid, les remboursements progressent cette fois de 0,7 %.

## Des remboursements de transports sur leur tendance haussière

Les remboursements de **transports** de patients progressent de **5,4 %** sur dix mois, soit 0,3 point de moins qu'à fin septembre, les transports sanitaires perdant 0,5 point à + 1,6 %. A contrario, les transports non sanitaires tirent toujours les dépenses vers le haut avec une évolution de 9,1 %.



## Des versements d'indemnités journalières maladie en ralentissement

Les versements d'**indemnités journalières (IJ) maladie** ralentissent pour le deuxième mois consécutif. Leur évolution, de **- 4,7 %** sur dix mois, est toujours non significative. Hors versements liés à la Covid-19, ils progressent de 5,2 %. Les versements d'**IJ ATMP** sont stables depuis trois mois et augmentent de 1,8% fin octobre.

## Des remboursements pharmaceutiques qui se stabilisent sur un niveau haut

Les remboursements de **médicaments de ville** sont sur un plateau haut depuis juillet. Ils demeurent en retrait par rapport au pic du mois de juin mais sont plus hauts que les niveaux observés depuis mars 2022. L'évolution, toujours minorée par la vague Omicron de début 2022, atteint **1,1 %** sur dix mois. Hors actes Covid, la progression est de 5,3 %. Pour les remboursements des médicaments **rétrocédés**, en net recul ce mois, leur évolution est de **- 7,1 %**.

## Des dispositifs médicaux en progression

Quant aux **dispositifs médicaux**, oscillants ces derniers mois, le mois d'octobre confirme la remontée de septembre après un mois d'août particulièrement bas. Ils évoluent de 0,4 % sur dix mois.

**Tableau 1 :** Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin octobre 2023	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)			
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin octobre 2022	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin octobre 2022
<b>TOTAL SOINS DE VILLE</b>	<b>-0,6%</b>	<b>-1,5%</b>	<b>+0,1%</b>	<b>+2,1%</b>	<b>-0,9%</b>	<b>-1,7%</b>	<b>-0,3%</b>	<b>+2,5%</b>
<b>Soins de ville hors produits de santé</b>	<b>-1,3%</b>	<b>-2,3%</b>	<b>-0,5%</b>	<b>+0,3%</b>	<b>-1,8%</b>	<b>-2,6%</b>	<b>-1,0%</b>	<b>+1,1%</b>
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	+2,2%	+0,4%	+3,6%	-0,4%	+2,2%	+0,5%	+3,6%	-0,5%
- Médecins généralistes	-3,3%	-4,7%	-2,1%	-4,4%	-3,3%	-4,5%	-2,2%	-5,2%
- Médecins spécialistes	+4,6%	+2,6%	+6,3%	+1,3%	+4,7%	+2,7%	+6,3%	+1,4%
- Dentistes	+3,4%	+2,0%	+4,3%	+0,8%	+3,2%	+1,5%	+4,5%	+1,5%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	-1,7%	-3,3%	+1,0%	-1,1%	-2,2%	-3,8%	+0,5%	-0,2%
- Masseurs-kinésithérapeutes	+3,0%	+1,2%	+5,3%	-1,2%	+2,7%	+1,1%	+4,7%	-0,2%
- Infirmiers	-3,8%	-4,8%	-1,7%	-1,1%	-4,2%	-5,3%	-2,1%	-0,3%
Laboratoires	-26,6%	-22,8%	-29,6%	-15,5%	-27,5%	-23,9%	-30,4%	-13,0%
Frais de transports	+6,0%	+3,1%	+9,4%	+5,5%	+5,4%	+2,5%	+8,7%	+5,1%
Indemnités journalières (IJ) :	-1,4%	+1,8%	-2,0%	+7,1%	-2,4%	+1,6%	-3,2%	+8,3%
- IJ maladie	-3,0%	+2,6%	-3,9%	+10,7%	-4,7%	+1,9%	-5,8%	+12,4%
- IJ ATMP	+1,4%	+0,4%	+1,6%	+0,9%	+1,8%	+1,2%	+1,9%	+1,4%
<b>Produits de santé (médicaments + LPP)</b>	<b>+0,6%</b>	<b>-0,2%</b>	<b>+1,4%</b>	<b>+5,3%</b>	<b>+0,5%</b>	<b>-0,2%</b>	<b>+1,3%</b>	<b>+5,0%</b>
Médicaments :	+0,5%	+0,6%	+0,4%	+7,2%	+0,5%	+0,7%	+0,3%	+6,8%
- Médicaments délivrés en ville	+1,2%	+1,3%	+1,1%	+9,1%	+1,1%	+1,2%	+0,9%	+8,9%
- Médicaments rétrocedés	-8,3%	-9,7%	-7,2%	-13,6%	-7,1%	-8,1%	-6,3%	-15,4%
LPP	+0,8%	-2,4%	+5,0%	-0,1%	+0,4%	-2,8%	+4,5%	-0,0%

Source : MSA



## MÉTHODOLOGIE

### Champ

Les résultats présentés sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ils recouvrent les risques maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, hors indemnités journalières maternité et paternité, qui ne font pas partie de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam).

Ne sont pas pris en compte les montants versés par le régime général pour l'inter-régime et directement remboursés par la caisse centrale de la MSA, comme le forfait patientèle médecin traitant (FPMT), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les vacations des professionnels de santé en centre de vaccination, *etc.*

### Personne protégée en maladie

Bénéficiaire de la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière.

Elle est recensée dans le répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie (RNIAM) qui identifie l'organisme d'assurance maladie auquel elle est rattachée. Pour un régime d'assurance maladie obligatoire, cette population peut différer légèrement de celle bénéficiant également de prestations en espèces ou d'une prise en charge au titre du risque des accidents du travail et des maladies professionnelles (la prise en charge des frais relevant alors du régime d'appartenance au moment de l'accident du travail).

### Corrections CVS-CJO

Les données sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) ; ces corrections sont recalculées chaque mois, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des séries.

### Sigles cités :

ACM : Année complète mobile.

ALD : Affection de longue durée.

ATMP : Accidents du travail – maladies professionnelles.

CVS-CJO : Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

FPMT : Forfait patientèle médecin traitant

IJ : indemnités journalières.

LPP : Liste des produits et des prestations.

Ondam : Objectif national des dépenses de l'assurance maladie.

PCAP : Période comparable à l'année précédente.

PUMa : Protection universelle maladie.

RA : Régime agricole.

RNIAM : Répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie.

Rosp : Rémunération sur objectifs de santé publique.

### Pour en savoir plus :

Voir la note de conjoncture intégrale : <https://statistiques.msa.fr/publication/conjoncture-maladie-au-regime-agricole-a-fin-octobre-2023-diaporama/>